

Le Luxembourg à la peine

Publication du Global Competitiveness Report 2016-2017 du World Economic Forum

Le Luxembourg conserve sa 20^e position. Une inertie dangereuse pour la Chambre de commerce, qui appelle aux réformes, principalement dans l'éducation.

D'un classement l'autre, la position compétitive du Luxembourg varie. Aucun de ces traditionnels classements, ou benchmarks, n'est exempt de critiques méthodologiques, voire même de biais idéologiques.

Et c'est d'autant plus vrai que le pays observé est petit et ouvert sur l'économie internationale. Il n'en reste pas moins vrai que les quatre principaux classements de compétitivité – à savoir ceux du World Economic Forum (WEF), de l'International Institute for Management Development (IMD), de la Heritage Foundation et de la Commission

européenne – renvoient aux investisseurs une image du pays que ces derniers prennent au sérieux. Un bon classement est donc un plus en matière d'attractivité et de promotion économique.

Que dit le WEF du Luxembourg cette année? Que le pays conserve sa 20^e place sur 138 pays scrutés et pointe à la 9^e position des pays membres de l'UE. Au niveau des trois sous-indices mesurant la compétitivité, le Luxembourg maintient le même rang qu'en 2015 en matière de «basic requirements» (9^e) et d'«efficiency enhancers» (23^e), mais progresse en termes d'«innovation and sophistication factors», passant du 18^e rang au 16^e.

Pour la Chambre de commerce – qui conduit l'enquête au Luxembourg pour le compte du WEF –, un tel classement ne peut être satisfaisant. Et de parler d'«une inertie risquée pour le Grand-Duché». Et de poursuivre: «La relative apathie compétitive de cette année indique que des défis et des inefficiences structurelles persistent.»

Au premier rang de celles-ci, la Chambre mentionne la santé et l'enseignement fondamental (9 places perdues pour une 43^e position), l'éducation post-primaire et la forma-

tion continue (7 places de perdues pour une 47^e position).

Et de plaider pour une implémentation rapide de la réforme des lycées ainsi que pour une réforme de la formation professionnelle. Sujet sur lequel la Chambre multiplie les initiatives en ce moment.

La Chambre estime également que les réseaux routiers, ferroviaires et aériens freinent actuellement la compétitivité du pays.

Innover sans cesse

La problématique de la difficulté du développement d'activités entrepreneuriales au Luxembourg est également reprise. Selon l'avis des chefs d'entreprise, les principales difficultés qu'ils rencontrent pour entreprendre sont l'éducation inadéquate des travailleurs (inadequately educated workforce), la réglementation restrictive du travail (restrictive labor regulations) et la capacité d'innovation insuffisante (insufficient capacity to innovate).

Des points forts, le pays en a tout de même quelques-uns: ses institutions, l'efficacité des marchés de biens, les aptitudes technologiques et l'environnement macroéconomique. «Mais on peut toujours faire mieux,

notamment après le sur-place que le Luxembourg s'est offert avec son classement 2016-2017.»

La Chambre de commerce met en avant l'exemple de la Suisse – première du classement devant Singapour et les Etats-Unis –, pays qui a misé sur l'innovation. «Suivant cet excellent exemple, le Luxembourg devrait s'investir davantage dans le domaine de l'innovation (16^e), afin d'améliorer son placement dans le Top 20 du GCR. Avec la feuille de route vers une «Troisième Révolution Industrielle», ce sera la capacité d'adaptation et d'innovation du Luxembourg qui déterminera son sort socioéconomique à l'avenir.»

Qu'attendre des prochains classements des «Big Four»? L'an dernier, le Luxembourg pointait en 6^e position au World Competitiveness Yearbook (WCY) de l'institut suisse IMD – soit 5 places de mieux en un an –; à la 21^e place de l'Index of Economic Freedom du classement américain de The Heritage Foundation – classement mené en collaboration avec le *Wall Street Journal* –; et en 6^e position de l'European innovation union scoreboard de la Commission européenne.

MARC FASSONE

► La compétitivité, c'est comme un marathon recommencé sans cesse



Photo: Julien Garroy

Le Saint-Bernard des entreprises

Coup de projecteur sur la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants

Créée fin 1968, la MCAC conseille les entrepreneurs et les soutient financièrement. Elle fera l'objet d'une refonte en 2017.

Tout le monde le sait, créer son entreprise n'est pas une mince affaire. Et parfois, l'entrepreneur qui se lance dans l'aventure a besoin d'un coup de pouce. Cette aide, il peut la trouver auprès d'un organisme. Son nom? La Mutualité de cautionnement et d'aide aux com-

merçants, MCAC pour les intimes. La mutualité a vu le jour en décembre 1968 sous l'impulsion de la Chambre de commerce et de différentes fédérations dont l'Horesca et la Confédération luxembourgeoise du Commerce (CLC) avec ce qui était à l'époque le ministère des Classes moyennes.

Selon Lucien Bechtold, le responsable actuel de la structure, elle a été créée «pour aider les entreprises». Elle est en même temps «un instrument qui permet d'avoir accès au crédit». Un accès disons plus facile grâce à son intervention. La Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants ne peut pas être réduite à un rôle de facilitateur d'accès au crédit dans une

banque. Elle a aussi comme visée de prodiguer des conseils à des entrepreneurs issus de l'Horesca ou de tout autre secteur, par exemple sur l'élaboration d'un business plan ou encore sur le prix de la reprise d'un établissement. Lucien Bechtold précise: «C'est du conseil, de l'assistance pour que l'entrepreneur trouve un financement.»

Le garant des entreprises

Concrètement, comment ça marche? En fait, «c'est un entrepreneur qui nous contacte, il nous présente son dossier» avant d'aller voir son conseiller financier. La MCAC reçoit donc un dossier

avec le business plan. Ce dernier est étudié. S'il est incomplet, la mutualité demande les pièces manquantes à l'entrepreneur. Dans le cas où celui-ci est complet, une entrevue est fixée. «Il faut toujours se faire une idée du client», assure Lucien Bechtold. Dans une deuxième phase, le dossier passe en comité d'évaluation. C'est là qu'est prise la décision d'accorder une aide ou non. Car, comme le précise le gérant de la Mutualité, «c'est un engagement financier que l'on prend. On est le garant».

Un garant qui, en 2017, va connaître quelques changements. L'un d'entre eux sera bientôt visible. «A partir du mois d'octobre, les gens nous trouveront à la House of

Entrepreneurship.» Mais il existe une autre modification qui touche directement son fonctionnement. «La Chambre de commerce a décidé de faire une augmentation de capital.» Celle-ci permettra «de traiter plus de dossiers» et «d'avoir un engagement plus important». Car en ce moment, la MCAC dispose d'une enveloppe «maximale» de 50.000 euros par dossier. Grâce à cette hausse du capital, l'année prochaine, elle pourra s'occuper de «projets plus innovants». Actuellement, deux personnes de l'espace entreprise constituent l'équipe de la MCAC. A terme, au cours de l'année 2017, il y aura jusqu'à trois personnes.

AUDE FORESTIER